

Policiers brûlés à Viry-Chatillon : le parquet d'Évry demande à être dessaisi des plaintes pour faux en écriture

Ce mercredi, le parquet d'Évry confirme avoir reçu deux plaintes visant les enquêteurs de la sûreté départementale de l'Essonne. Le service de police judiciaire mis en cause étant sous la direction du parquet d'Évry, ce dernier a demandé à être dessaisi.



L'attaque du 8 octobre 2016 était la première de la sorte. La bande de jeunes avait voulu faire brûler quatre policiers qui surveillaient une caméra à Viry-Chatillon (Essonne).
LP/Arnaud Journois

Par Florian Garcia

Le 28 avril 2021 à 20h14

« Deux plaintes ont été reçues au parquet d'Évry, confirme la procureur de la République, Caroline Nisand, dans un communiqué publié ce mercredi soir. Dans la mesure où le service de police judiciaire mis en cause exécute des missions au quotidien sous la direction du parquet d'Évry, la saisine d'un autre parquet apparaît opportune en vue d'un examen serein de ces deux

plaintes. Une requête aux fins de dessaisissement vient donc d'être transmise à Madame la procureure générale près la cour d'appel de Paris. »

Datées des 26 février et 10 mars 2021, ces deux plaintes pour faux en écriture publique ont été déposées par Me Frédéric Petipermon, avocat d'un accusé condamné en appel à 18 années de réclusion criminelle avant de se pourvoir en cassation. L'avocat dénonce « des procès-verbaux tronqués ne retranscrivant pas les paroles de deux témoins de la procédure ».

L'avocat vise deux dépositions

Le conseil pointe du doigt une audition où un jeune homme aurait, au cours d'une audition fleuve filmée, donné 21 noms de suspects. « Sur les images, on ne le voit pas donner cette liste », expliquait-il en mars dernier dans nos colonnes. « Ces PV comportent également des imputations de propos qu'il n'a pas tenus, des pressions et chantages et des flatteries ce qui enlève toute spontanéité à son témoignage », avait-il ajouté.

L'autre plainte vise la déposition d'un habitant de la Grande Borne faite un peu plus d'un an avant les faits, après le caillassage d'une voiture de la Bac en août 2015. Les noms que donne le jeune homme à l'époque deviendront des suspects pour l'attaque de Viry. Mais aujourd'hui, il assure n'avoir jamais tenu ces propos et les PV n'ont pas été signés.

Le 18 avril dernier, après six semaines d'audience à huis clos, la cour d'appel des mineurs de Paris a condamné cinq des treize accusés à des peines de six à dix-huit ans de réclusion criminelle pour cette attaque au cocktail Molotov qui avait visé quatre policiers en 2016.